



Le **RAP**

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | OIGNON, AIL ET POIREAU

N° 2, 4 août 2020

PRINCIPAUX INSECTICIDES ET FONGICIDES HOMOLOGUÉS EN 2020 DANS L'OIGNON ET L'OIGNON VERT

Ce bulletin d'information présente la liste des insecticides et fongicides homologués au Canada pour lutter contre les principaux ennemis rencontrés au Québec dans les oignons récoltés secs, incluant l'oignon standard et l'oignon espagnol, de même que dans l'oignon vert ou à botteler, que l'on nomme aussi parfois, à tort, « échalote ». Les produits homologués, mais qui à notre connaissance ne sont pas sur le marché, n'ont pas été inclus. Notez également que ce bulletin d'information concerne seulement les applications de pesticides permises en champ, du semis à la récolte. Les fumigants du sol, les traitements de semences et les traitements sur les transplants en serre ne sont pas présentés. Pour plus d'information sur ces différents traitements, consultez [SAgE pesticides](#). Ce site Web permet également de vérifier quels produits sont homologués pour lutter contre les ennemis moins communs qui ne sont pas inclus dans le présent bulletin.

Comment utiliser la liste?

La liste est construite de manière à présenter, pour chacun des ennemis visés, l'ensemble des produits homologués et disponibles. Elle donne aussi, pour chaque usage permis, l'information suivante : la matière active, le nom commercial du produit, le groupe de résistance, la dose recommandée, le délai d'attente avant la récolte, le coût approximatif du traitement et les principales remarques de l'étiquette.

La **matière active** indique le nom du composé chimique, présent dans le produit commercial, qui agit pour lutter contre l'insecte ou la maladie. Si vous n'êtes pas satisfait de l'efficacité d'un produit commercial, vous devez en choisir un dont la matière active est différente.

Le **groupe de résistance** sert de guide pour la rotation des produits. Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour lutter contre une maladie ou un insecte, il est fortement recommandé d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes chimiques différents. Cette façon de procéder limite le risque que l'organisme visé développe une résistance au pesticide utilisé. Pour plus d'information concernant les groupes de résistance, consultez la [directive d'homologation DIR99-06](#) de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA).

La **dose recommandée** ne vous est fournie qu'à titre informatif. Lorsque vous utilisez un produit, vous devez toujours vous référer à l'étiquette officielle. Les doses sont, pour la plupart, exprimées à l'**hectare (ha)**. Pour connaître la dose à l'arpent, on divise par 2,93, et pour la dose à l'acre, on divise par 2,47. Pour les pesticides appliqués sur le rang, au semis ou à la plantation, les doses ont été exprimées en fonction de la quantité requise par 100 m de rang. La dose à l'hectare correspondante peut être évaluée en utilisant la formule suivante :

$$\text{Dose (kg/ha ou L/ha)} = \text{dose (g ou ml/100 m)} \times 10 \div \text{espacement entre les rangs (cm)}$$

Le **coût par dose** représente ce qu'il en coûte en produit à l'hectare pour faire un traitement aux doses recommandées. Pour calculer ce coût, nous avons utilisé la moyenne des prix de vente de quelques fournisseurs québécois. Il est possible que des fournisseurs offrent des produits à des prix différents de ceux indiqués dans le présent communiqué. Notez aussi que le coût par dose n'inclut pas l'adjuvant qui doit être utilisé en combinaison avec certains produits.

Le **délai d'attente avant la récolte** représente l'intervalle minimal (en jours) qui doit être respecté entre la dernière application du produit et la récolte. Si ce délai n'est pas respecté, la quantité de résidus contenus dans l'aliment risque d'être supérieure aux normes.

Les « **remarques** » donnent quelques précisions supplémentaires importantes, dont le nombre maximal de traitements permis sur la culture, de même que certains renseignements sur la façon d'appliquer le produit.

Notez que le terme « répression » (*suppression* sur les étiquettes en anglais) fait référence à un niveau d'efficacité du produit sur le ravageur d'environ 75 %, ce qui est légèrement inférieur au standard qui varie de 95 à 100 % d'efficacité.

Le tableau résumé


Ce tableau regroupe, pour chaque type de traitement (insecticides ou fongicides), l'ensemble des produits homologués sur la culture et indique, pour chacun d'eux, les différents ennemis supprimés ou réprimés. Il donne aussi les principaux renseignements permettant d'évaluer le risque associé à chaque pesticide, ainsi que les normes devant être respectées pour l'utiliser de manière sécuritaire. Les indices de risque pour l'environnement et la santé, le délai de réentrée au champ, de même que le nombre maximum de traitements et le délai d'attente avant la récolte sont inclus dans ce tableau. Les noms commerciaux sont « cliquables » et mènent aux étiquettes des produits.

Les **indices de risque pour l'environnement et pour la santé** sont calculés à l'aide de l'*Indicateur de risque des pesticides du Québec* (IRPeQ). Plus le chiffre est élevé, plus le risque est important. De plus, notez que le calcul de ces indices tient généralement compte de la dose appliquée et que, lorsque plus d'une dose figure sur l'étiquette du pesticide, la dose la plus élevée a été utilisée. Les indices de risque ne varient cependant pas en proportion avec la dose. Si vous désirez obtenir plus d'information à ce sujet, consultez la publication [Indicateur de risque des pesticides du Québec](#). Les producteurs qui désirent évaluer précisément les risques liés à l'usage des pesticides sur leur ferme peuvent utiliser l'outil [IRPeQ express](#).

Le **délai de réentrée** correspond à l'intervalle minimal (en heures) requis entre l'application du produit et le retour des travailleurs dans le champ. Il sert, bien entendu, à réduire au minimum le risque d'intoxication des ouvriers agricoles et des dépesteurs qui sont susceptibles de toucher (contact cutané) aux cultures ou au sol des superficies traitées. Le **nombre maximal de traitements et le délai d'attente avant la récolte** sont des spécifications qui ont principalement pour but d'éviter que l'on retrouve, dans le produit récolté, une quantité résiduelle du pesticide supérieure à la norme légale.

Justification et prescription agronomiques

L'utilisation des pesticides considérés très risqués pour l'environnement nécessite maintenant l'obtention préalable d'une justification et d'une prescription agronomiques signées par un agronome. Dans ce bulletin,

l'ajout de l'icône  après le nom de la matière active indique que l'agriculteur doit avoir obtenu cette justification pour pouvoir appliquer les produits commerciaux correspondants. Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) est responsable de cette réglementation.

CONNAISSEZ-VOUS LE REGISTRE DE PESTICIDES?

L'OUTIL EN LIGNE PAR EXCELLENCE POUR :

- calculer et suivre l'évolution des risques liés aux pesticides utilisés dans l'entreprise afin de les diminuer
- inscrire les renseignements exigés par le Code de gestion des pesticides et les partager avec votre conseiller agricole



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles, sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, et pour accéder au Registre de pesticides, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

NOTE IMPORTANTE : Les tableaux de ce bulletin d'information ne contiennent pas toutes les précisions sur l'usage de chaque pesticide. Vous devez lire toute l'étiquette de chaque pesticide pour avoir l'ensemble de l'information indispensable à l'utilisation de chaque produit. Vous devez vérifier, sur l'étiquette de chaque pesticide, le nombre d'applications permises dans chaque culture et les moments d'intervention. Certains pesticides, dans les tableaux, comportent un intervalle de dose. Vous devez choisir et utiliser une dose indiquée dans cet intervalle en fonction des directives prescrites sur l'étiquette pour chaque usage particulier. Certains pesticides doivent être utilisés avec un adjuvant. Les délais de réentrée au champ après l'application du pesticide doivent être vérifiés sur l'étiquette du produit.


L'étiquette de chacun des pesticides est approuvée par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et est la seule référence officielle en matière de réglementation au Canada.

Toute intervention de contrôle d'un ennemi des cultures doit être précédée d'un dépistage et de l'analyse des différentes stratégies d'intervention applicables (prévention et bonnes pratiques, lutte biologique, physique et chimique). Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) préconise la gestion intégrée des ennemis des cultures et la réduction des risques associés à l'utilisation des pesticides. Il est recommandé de toujours vous référer aux étiquettes des pesticides pour les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires disponibles sur le site Web de Santé Canada. En aucun cas la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le RAP décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

Ce bulletin d'information a été rédigé par Eve Abel et Mario Leblanc, agronomes (MAPAQ), avec la collaboration de Carl Dion Laplante, agronome (PRISME). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseurs du réseau Oignon, ail et poireau ou le secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.


OIGNON (récolté sec) — INSECTICIDES

Pour le calcul du délai d'attente avant la récolte, on considère que les oignons sont récoltés dès qu'on les arrache pour les mettre en andains

INSECTE VISÉ		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	Nom commercial					
MOUCHE —traitement du sol contre les larves						
Chlorpyrifos 	LORSBAN 15G	1B	7,9-15,7 kg	109	79-158	Dose en fonction de la largeur du sillon (consultez l'étiquette).
	PYRIFOS 15G				ND	
Diazinon	DIAZINON 50 EC	1B	20-37,5 ml/ 100 m	Au semis ou à la plantation	22 \$/L	Appliquer dans suffisamment d'eau. Utiliser la dose la plus élevée en sol organique et la plus faible en sol minéral pauvre en matière organique.
	DIAZINON 500 E		14-20 ml/ 100 m		24 \$/L	
MOUCHE —traitement foliaire contre les adultes						
Cyperméthrine	MAKO	3	175 ml	3	23	Pas plus de 3 traitements par saison. Peut être utilisé sur les andains. Bande de végétation filtrante d'une largeur d'au moins 10 mètres**.
	UP-CYDE 2.5 EC		280 ml		21	
Naled	DIBROM	1B	530 ml	4	36	Pas plus de 2 applications par année.
TEIGNE DU POIREAU						
<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>aizawai</i>	XENTARI WG	11	500-1 000 g	0	63-126	Appliquer dans 1000 L d'eau/ha. Produit accepté en agriculture biologique.
<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i>	BIOPROTEC CAF	11	1,4-2,8 L	0	32-65	Produit accepté en agriculture biologique.
Lambda-cyhalothrine	LABAMBA	3	188 ml	14	ND	Pas plus de 3 traitements par saison.
	MATADOR 120 EC				36	
Spinétorame	DELEGATE	5	200-336 g	3	85-143	Répression. Pas plus de 3 traitements par année.
Spinosad	SUCCESS	5	218-262 ml	3	192-231	Répression. Pas plus de 3 traitements par saison. ENTRUST est accepté en production biologique.
	ENTRUST		437-527 ml		241-290	
THRIPS						
Abamectine	AGRI-MEK SC	6	135-270 ml	30	135-271	En mélange avec un surfactant non ionique (0,25 à 0,50 % v/v). Pas plus de 3 traitements par saison.
Cyantraniliprole	EXIREL	28	1-1,5 L	1	180-269	Répression. L'ajout d'un adjuvant améliore l'efficacité. Pas plus de 4 traitements, maximum de 4,5 L/ha sur la culture.
Cyperméthrine	MAKO	3	175 ml	3	ND	Pas plus de 3 traitements par saison. Bande de végétation filtrante d'une largeur d'au moins 10 mètres**.
	UP-CYDE 2.5 EC		280 ml		23	
Deltaméthrine	DECIS 5 EC	3	200 ml	5	21	Pas plus de 1 traitement par saison.
	POLECI 2,5 EC		400 ml		ND	Pas plus de 1 traitement par saison.

OIGNON (récolté sec) — INSECTICIDES (suite et fin)







Pour le calcul du délai d'attente avant la récolte, on considère que les oignons sont récoltés dès qu'on les arrache pour les mettre en andains

INSECTE VISÉ		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	Nom commercial					
THRIPS (suite)						
Lambda-cyhalothrine	LABAMBA	3	188 ml	14	ND	Pas plus de 3 traitements par saison.
	MATADOR 120 EC				36	
	SILENCER 120 EC				40	
Malathion	MALATHION 85 E	1B	1,1 L	3	36	Pas plus de 1 traitement par saison.
Naled	DIBROM	1B	530 ml	4	36	Pas plus de 2 applications par année.
Spinétorame	DELEGATE	5	200-336 g	3	85-143	Répression. Pas plus de 3 traitements par année.
Spinosad	SUCCESS	5	218-262 ml	3	192-231	Répression. Pas plus de 3 traitements par saison. ENTRUST est accepté en production biologique.
	ENTRUST		437-527 ml		241-290	
Spirotétramate	MOVENTO 240 SC	23	365 ml	3	96	Efficace seulement sur les larves. Pas plus de 2 traitements par saison. L'ajout d'un adjuvant est recommandé.
VERS GRIS ET LÉGIONNAIRES						
Chlorpyrifos 	LORSBAN NT	1B	2,4-4,8 L	60	ND	Pas plus de de 1 traitement par saison. Traitement avant le semis ou au stade 2 à 5 feuilles (LORSBAN 50W traitement au stade 2 à 5 feuilles seulement). Utiliser la dose la plus élevée si le sol est sec (sur 1 cm).
	LORSBAN 4E				58-115	
	NUFOS 4E				ND	
	PYRINEX 480 EC				49-98	
	CITADEL 480 EC				32-65	
	WARHAWK 480 EC				47-94	
	LORSBAN 50 W		158-317			
Cyperméthrine	MAKO	3	175 ml	21	23	Pas plus de 3 traitements par saison. Ne pas remuer la surface du sol pendant au moins 5 jours suivant le traitement.
	UP-CYDE 2.5 EC		285 ml		21	
Perméthrine	POUNCE 384 EC	3	180-390 ml	ND	12-25	Appliquer le traitement sur les jeunes plantules jusqu'au stade 5 feuilles. Utiliser une dose plus élevée (295 à 390 ml/ha) sur les terres noires, si les larves sont grosses (2,5 cm et plus) ou si le sol est sec. Attendre un minimum de 5 jours après l'application avant de travailler le sol.
	PERM-UP				11-25	
Pyréthrines / sel de potassium d'acide gras	TROUNCE	3 / S.O.	5 L/100 L d'eau	1	15\$/L	Pour lutter contre les lépidoptères, le traitement doit viser les stades larvaires.
Spinosad	SCORPIO APPÂT (33306)	5	25 à 50 kg	3	94-784	Granules à appliquer à la base des plants. Pas plus de 3 traitements par saison.




ND : donnée non disponible.

* Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour lutter contre un insecte ou une maladie, il est important d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes différents, afin de prévenir l'apparition d'une résistance chez cet insecte ou cette maladie.

OIGNON (récolté sec) — INSECTICIDES TABLEAU RÉSUMÉ

INSECTICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité			Insectes visés				
Matière active (groupe de résistance)	Nom commercial	Environnement (IRE)	Santé (IRS)	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Mouche de l'oignon (larves)	Mouche de l'oignon (adultes)	Teigne du poireau	Thrips	Vers gris et légionnaires
Abamectine (6)	AGRI-MEK SC	49	56	12	3	30				⊙	
<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>aizawai</i> (11)	XENTARI WG 	ND	5	4	Au besoin	0			⊙		
<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i> (11)	BIOPROTEC CAF 	ND	5	4	Au besoin	0			⊙		
Chlorpyrifos (1B) – au sol 	LORSBAN 15G PYRIFOS 15G	798	289	24	1	109	⊙				
Chlorpyrifos (1B) 	CITADEL 480EC	798	866	24	1	60					⊙
	LORSBAN 4 E										
	LORSBAN NT										
	NUFOS 4 E										
	PYRINEX 480EC										
	WARHAWK 480 EC										
LORSBAN 50 W	433										
Cyantranilprole (28)	EXIREL	175	5	12	4 ou 4,5 L/ha	1				⊙	
Cyperméthrine (3)	MAKO	184	130	12	3	3/21**		⊙		⊙	⊙
	UP-CYDE 2.5 EC										
Deltaméthrine (3)	DECIS 5 EC	169	15	12	1	5				⊙	
	POLECI 2,5 EC										
Diazinon (1B)	DIAZINON 50 EC	529	68	12	1	SO 10	⊙				
	DIAZINON 500 E										
Lambda-cyhalothrine (3)	LABAMBA	81	452	24	3	14			⊙	⊙	
	MATADOR 120 EC										
	SILENCER 120 EC										
Malathion (1B)	MALATHION 85 E	121	81	12	1	3				⊙	
Naled (1B)	DIBROM	144	412	48	2	4		⊙		⊙	
Perméthrine (3)	POUNCE 384 EC 	196	177	12	Au besoin	Max. 5f***					⊙
	PERM-UP 										

OIGNON (récolté sec) — INSECTICIDES TABLEAU RÉSUMÉ

INSECTICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité			Insectes visés				
Matière active (groupe de résistance)	Nom commercial	Environnement (IRE)	Santé (IRS)	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Mouche de l'oignon (larves)	Mouche de l'oignon (adultes)	Teigne du poireau	Thrips	Vers gris et légionnaires
Pyréthrinés / sel de potassium d'acide gras	TROUNCE 	153	73****	24	Au besoin	24					⊙
Spinétorame (5)	DELEGATE WG	100	7	12	3	3			⊙	⊙	
Spinosad (5)	SUCCESS 480 SC	74	4	12	3	3				⊙	
	ENTRUST SC 										
	SCORPIO APPÂT 	73	2	ND	3	3					⊙
Spirotétramate (23)	MOVENTO 240 SC	1	115	12	2	3				⊙	

* Indices de risque correspondant à la dose du produit la plus élevée permise sur la culture.

** Varie selon l'insecte ciblé : 3 jours pour la mouche de l'oignon et les thrips, 21 jours pour les vers gris et les légionnaires.

*** Max. 5f : produit appliqué au plus tard au stade 5 feuilles de la culture.

S. O. : sans objet, car produit appliqué au sol, au semis ou à la plantation.

ND : donnée non disponible.

**** La méthodologie développée pour le calcul des indices de risque ne peut être utilisée pour certains biopesticides. Parfois, il est possible d'attribuer des indices provisoires à ces produits lorsque les documents d'évaluation récents contiennent suffisamment d'informations pour conclure que le biopesticide présente un risque très faible ou minimal.

 : Produit pouvant être autorisé en production biologique. Vérifiez auprès de votre organisme de certification.

OIGNON (récolté sec) — FONGICIDES

Pour le calcul du délai d'attente avant la récolte, on considère que les oignons sont récoltés dès qu'on les arrache pour les mettre en andains.

MALADIE VISÉE		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	Nom commercial					
BRÛLURE DE LA FEUILLE (<i>Botrytis squamosa</i>)						
Azoxystrobine et difénoconazole	QUADRIS TOP	11 et 3	710-1 000 ml	7	57-81	Pas plus de 4 traitements par saison.
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE OPTI	BM02	1,7-2,5 kg	0	143-211	Répression. Produit accepté en agriculture biologique.
Boscalide	CANTUS WDG	7	475 g	7	82	Pas plus de 6 traitements par saison.
Boscalide et pyraclostrobine	PRISTINE WG	7 et 11	1,0-1,3 kg	7	150-195	Pas plus de 6 traitements par saison.
Chlorothalonil	BRAVO ZN	M	2,4-4,8 L	7	50-99	Pas plus de 2 traitements par saison. L'ECHO 90 DF est en fin d'homologation. Date de la dernière utilisation : 10 mai 2021. Bande de végétation filtrante d'une largeur d'au moins 10 mètres nécessaire.
	ECHO 720		1,7-3,3 L		ND	
	ECHO 90 DF		1,4-2,6 kg		35-65	
Cyprodinil et fludioxonil	SWITCH 62,5 WG	9 et 12	775-975 g	7	201-253	Pas plus de 3 traitements par saison.
Fluazinam	ALLEGRO 500 F	29	1,16 L	7	138	Répression. Pas plus de 5 traitements par saison.
Fluxapyroxade	SERCADIS	7	333-666 ml	7	75-151	Pas plus de 3 traitements par saison.
Fluopyram et pyriméthanil	LUNA TRANQUILITY	7 et 9	1,2 L	7	131	Pas plus de 2 traitements par saison
Mancozèbe	DITHANE RAINSHIELD	M	2,25-3,25 kg	10	26-38	
	MANZATE DF				ND	
	MANZATE PRO-STICK				23-34	
	PENNCOZEB 75 DF RAINCOAT				ND	
Octanoate de cuivre	CUEVA	M	2,35-18,8 L	1	37-296	Pas plus de 15 traitements par saison. Produit acceptable en agriculture biologique.
Penthiopyrade	FONTELIS	7	1,25-1,75 L	3	95-132	Répression. Maximum de 5,25 L/ha par saison.
Picoxystrobine	ACAPELA	11	0,44-0,88 L	0	33-66	Maximum de 2,63 L/ha par saison
Pyriméthanil	SCALA SC	9	2 L	7	146	Maximum de 6 L/ha par saison.

OIGNON (récolté sec) — FONGICIDES (suite)

Pour le calcul du délai d'attente avant la récolte, on considère que les oignons sont récoltés dès qu'on les arrache pour les mettre en andains.

MALADIE VISÉE		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	Nom commercial					
BRÛLURE STEMPHYLIENNE						
Azoxystrobine et Difénoconazole	QUADRIS TOP	11 et 3	710-1 000 ml	7	57-81	Répression Pas plus de 1 traitement par saison.
Benzovindiflupyr	APROVIA	7	750 ml	7	97	Répression. Pas plus de 4 traitements par saison.
Fluopyram et pyriméthanil	LUNA TRANQUILITY	7 et 9	1,2 L	7	131	Répression Pas plus de 3 traitements par saison
Fluxopyroxade	SERCADIS	7	250-333 ml	7	57-75	Répression Pas plus de 3 traitements par saison.
CHARBON						
Mancozèbe	DITHANE RAINSHIELD	M	4,4-8,8 kg	100	51-102	Pas plus de 1 traitement par saison. Appliquer les granules dans le sillon lors du semis.
	MANZATE DF				ND	
	MANZATE PRO-STICK				45-89	
MILDIOU (<i>Peronospora</i>)						
Amétoctradine et Diméthomorphe	ZAMPRO	45 et 40	1 L	0	89	Pas plus de 3 traitements par saison.
Azoxystrobine et difénoconazole	QUADRIS TOP	11 et 3	710-1 000 ml	7	57-81	Pas plus de 4 traitements par saison.
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE OPTI	NA	1,7-3,3 kg	0	143-278	Répression. Produit accepté en agriculture biologique.
Boscalide et Pyraclostrobine	PRISTINE WG	7 et 11	1,0-1,3 kg	7	150-195	Répression. Pas plus de 6 traitements par saison.
Cyazofamide	TORRENT 400 SC	21	200 ml	0	74	Doit être appliqué en mélange avec un surfactant non ionique ou organosilicié. Pas plus de 6 traitements par saison.
Dimétomorphe	FORUM	40	450 ml	0	47	Répression. Pas plus de 5 traitements par saison. À utiliser en mélange avec un produit d'un autre groupe (ex.: mancozèbe).
Fénamidone	REASON 500 SC	11	400 ml	7	66	Répression. Pas plus de 4 traitements par saison.
Fosétyl-Al	ALIETTE WDG	33	2,8 kg	7	152	Pas plus de 5 traitements par saison.
Mancozèbe	MANZATE DF	M	2,25-3,25 kg	10	ND	
	MANZATE PRO-STICK				23-34	
Mancozèbe + zoxamide	GAVEL DF	M3 et 22	1,7-2,25 kg	10	58-77	Répression. Pas plus de 8 traitements par saison.
Mandipropamide	REVUS	40	400 ml	7	38	Pas plus de 4 traitements par saison. L'ajout d'un adjuvant est recommandé.

OIGNON (récolté sec) — FONGICIDES (suite et fin)

Pour le calcul du délai d'attente avant la récolte, on considère que les oignons sont récoltés dès qu'on les arrache pour les mettre en andains.






MILDIOU (<i>Peronospora</i>) (suite)						
Mandipropamide et Oxathiapiproline	ORONDIS ULTRA	40 et 49	400 ml	7	82	Pas plus de 4 traitements par saison
Métalaxyl-M et mancozèbe	RIDOMIL GOLD MZ 68WP	4 et M	2,5 kg	7	143	Pas plus de 3 traitements par saison.
	RIDOMIL GOLD MZ 68WG				ND	
Octanoate de cuivre	CUEVA	M	2,35-18,8 L	1	37-296	Pas plus de 15 traitements par saison. Produit acceptable en production biologique.
Oxychlorure de cuivre	COPPER SPRAY (CUIVRE EN VAPORISATEUR)	M	3 kg	2	85	Pas plus de 6 traitements par saison. Produit acceptable en production biologique.
Pyraclostroline	CABRIO EG	11	0,56-0,84 kg	7	92-138	Pas plus de 3 traitements par saison.
Phosphites de sodium, de potassium et d'ammonium (monobasique et dibasique)	PHOSTROL	33	2,9-4,3 L	0	32-48	Répression. Pas plus de 7 traitements par saison
TACHE POURPRE (<i>Alternaria</i>)						
Azoxystrobine et Difénoconazole	QUADRIS TOP	11 et 3	710-1 000 ml	7	57-81	Pas plus de 4 traitements par saison.
Boscalide	CANTUS WDG	7	475 g	7	82	Pas plus de 6 traitements par saison.
Boscalide et pyraclostroline	PRISTINE WG	7 et 11	1,0-1,3 kg	7	150-195	Pas plus de 6 traitements par saison.
Benzovindiflupyr	APROVIA	7	750 ml	7	97	Pas plus de 4 traitements par saison.
Cyprodinil et fludioxonil	SWITCH 62,5 WG	9 et 12	775-975 g	7	201-253	Répression. Pas plus de 3 traitements par saison.
Fluazinam	ALLEGRO 500 F	29	1,16 L	7	138	Répression. Pas plus de 5 traitements par saison.
Fluxapyroxade	SERCADIS	7	250-333 ml	7	57-75	Pas plus de 3 traitements par saison.
Fluopyram et pyriméthanil	LUNA TRANQUILITY	7 + 9	1,2 L	7	131	Pas plus de 3 traitements par saison.
Fosétyl-Al	ALIETTE WDG	33	2,8 kg	7	152	Pas plus de 5 traitements par saison.
Mancozèbe	MANZATE DF	M	2,25-3,25 kg	10	ND	
	MANZATE PRO-STICK				23-34	
Penthiopyrade	FONTELIS	7	1,25-1,75 L	3	95-132	Maximum de 5,25 L/ha par saison.
Picoxystrobine	ACAPELA	11	0,44 à 0,88 L	0	33-66	Ne pas excéder 2,63 L/ha par saison
Pyraclostroline	CABRIO EG	11	0,56-0,84 kg	7	92-138	Pas plus de 3 traitements par saison.
Pyriméthanil	SCALA SC	9	2 L	7	146	Maximum de 6 L/ha par saison.

NA : non applicable.




ND : donnée non disponible.

*** Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour lutter contre un insecte ou une maladie, il est important d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes différents afin de prévenir l'apparition d'une résistance chez cet insecte ou cette maladie.**

OIGNON (récolté sec) — FONGICIDES TABLEAU RÉSUMÉ

FONGICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité			Maladies visées				
Matière active (groupe de résistance)	Nom commercial	Environnement (IRE)	Santé (IRS)	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Brûlure de la feuille (<i>Botrytis</i>)	Brûlure stemphylienne	Charbon	Mildiou (<i>Peronospora</i>)	Tache pourpre (<i>Alternaria</i>)
Amétoctradine et Diméthomorphe (45 et 40)	ZAMPRO 	49	15	12/24**	3	0				⊙	
Azoxystrobine et Difénoconazole (11 et 3)	QUADRIS TOP	159	74	12	1/4*****	7	⊙	⊙		⊙	⊙
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE OPTI  BIO	1	5	4	Au besoin	0	⊙			⊙	
Boscalide (7)	CANTUS WDG	60	34	12	6	7	⊙				⊙
Boscalide et pyraclostrobine (7 et 11)	PRISTINE WG	134	68	12/72**	6	7	⊙			⊙	⊙
Benzovindiflupyr (7)	APROVIA	100	92	12	4	7		⊙			⊙
Chlorothalonil (M)	BRAVO ZN 	56	614	12 à 144****	2	7	⊙				
	ECHO 720 										
	ECHO 90 DF 										
Cyazofamide (21)	TORRENT 400SC	1	54	12	6	0				⊙	
Cyprodinil et fludioxonil (9 et 12)	SWITCH 62,5 WG	95	35	12/72**	3	7	⊙				⊙
Diméthomorphe (40)	FORUM	40	10	12/48**	5	0				⊙	
Fénamidone (11)	REASON 500 SC	4	10	12	4	7				⊙	
Fluazinam (29)	ALLEGRO 500 F	78	1176	24/72**	5	7	⊙				⊙
Fluopyram et pyriméthanil (7 et 9)	LUNA TRANQUILITY	152	395	12/24**	2/3 ***	7	⊙	⊙			⊙
Fluxapyroxade (7)	SERCADIS	93	122	12	3	7	⊙	⊙			⊙
Fosétyl-Al (33)	ALIETTE WDG	1	59	12	5	7				⊙	⊙

OIGNON (récolté sec) — FONGICIDES TABLEAU RÉSUMÉ (suite)

FONGICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité			Maladies visées				
Matière active (groupe de résistance)	Nom commercial	Environnement (IRE)	Santé (IRS)	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Brûlure de la feuille (Botrytis)	Brûlure stemphylienne	Charbon	Mildiou (Peronospora)	Tache pourpre (Alternaria)
Mancozèbe (M) – au sol	DITHANE RAINSHIELD	64	168	24	1	100			☉		
	MANZATE DF										
	MANZATE PRO-STICK										
Mancozèbe (M)	DITHANE RAINSHIELD	23	252	24	Au besoin	10	☉				
	MANZATE DF						☉		☉	☉	
	MANZATE PRO-STICK						☉		☉	☉	
	PENNZOZEB 75 DF RAINCOAT						☉				
Mancozèbe + zoxamide (M3 et 22)	GAVEL DF	13	224	48	8	10				☉	
Mandipropamide (40)	REVUS 	15	4	12	4	7				☉	
Mandipropamide et oxathiapiproline (40 et 49)	ORONDIS ULTRA	35	8	12	4	7				☉	
Métalaxyl-M et mancozèbe (4 et M)	RIDOMIL GOLD MZ 68WP	26	463	24	3	7				☉	
	RIDOMIL GOLD MZ 68WG	26	231								
Octanoate de cuivre (M)	CUEVA 	ND	ND	4	15	1	☉			☉	
Oxychlorure de cuivre (M)	CUIVRE EN VAPORISATEUR (COPPER SPRAY) 	90	96	48	6	2				☉	
Penthiopyrade (7)	FONTELIS	84	143	12	Max. 5,25 L/ha	3	☉				☉
Picoxystrobine (11)	ACAPELA	42	34	12	2,63 L/ha	0	☉				☉
Pyraclostroline (11)	CABRIO EG	74	34	12/72**	3	7				☉	☉

OIGNON (récolté sec) — FONGICIDES TABLEAU RÉSUMÉ (suite et fin)

FONGICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité			Maladies visées				
Matière active (groupe de résistance)	Nom commercial	Environnement (IRE)	Santé (IRS)	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Brûlure de la feuille (Botrytis)	Brûlure stemphylienne	Charbon	Mildiou (Peronospora)	Tache pourpre (Alternaria)
Pyriméthanil (9)	SCALA SC	66	223	12/24**	Max. 6 L/ha	7	⊙				⊙
Phosphites de sodium, de potassium et d'ammonium (33)	PHOSTROL	1	5	12	7	0				⊙	

* Indices de risque correspondant à la dose du produit la plus élevée permise sur la culture.

** Le chiffre de droite correspond au délai nécessaire pour le désherbage manuel ou la récolte manuelle; le chiffre de gauche est pour toute autre activité au champ.

*** Varie selon la maladie : 2 pour la lutte contre la brûlure de la feuille et 3 pour la lutte contre la tache pourpre.

**** 6 jours (144 h) pour le désherbage manuel, 24 h pour le dépistage et 12 h pour les autres activités.


***** 4 traitements pour la brûlure de la feuille, le mildiou et la tache pourpre et 1 seul traitement pour la brûlure stemphylienne

ND : donnée non disponible.

BIO : Produit pouvant être autorisé en production biologique. Vérifiez auprès de votre organisme de certification.

 : Application aérienne permise (voir l'étiquette).

OIGNON VERT (à bottelet) — INSECTICIDES

INSECTE VISÉ		Groupe de résistance	Dose/hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	Nom commercial					
MOUCHE —traitement du sol contre les larves						
Chlorpyrifos 	LORSBAN NT	1B	3,9-4,9 L (15 ml/100 m)	30	ND	Traiter par mouillage du sol en bande sur le rang 7 à 10 jours après le semis ou à la plantation. Pas plus de 1 traitement par saison.
Diazinon	DIAZINON 500 E	1B	2.2-4.4 L (14-20 ml/100 m)	Au semis ou à la plantation	52-105	Appliquer dans suffisamment d'eau pour détremper le sol dans le sillon au semis ou à la plantation. Utiliser la dose la plus élevée en sol organique et la plus faible en sol minéral pauvre en matière organique. Pas plus de 1 traitement par saison.
MOUCHE —traitement foliaire contre les adultes						
Cyperméthrine	MAKO	3	175 ml	3	23	Pas plus de 3 traitements par saison.
	UP-CYDE 2.5 EC		280 ml		21	
TEIGNE DU POIREAU						
<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>aizawai</i>	XENTARI WG	11A	500-1 000 g	0	63-126	Appliquer dans 1000 L d'eau/ha. Produit accepté en agriculture biologique.
<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i>	BIOPROTEC CAF	11A	1,4-2,8 L	0	32-65	Produit accepté en agriculture biologique.
Chlorantraniliprole	CORAGEN	28	250-375 ml	1	52-77	Répression. Pas plus de 4 traitements par saison et total cumulé de 1 125 L/ha.
Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	3	188 ml	14	36	Pas plus de 3 traitements par saison.
Spinétorame	DELEGATE	5	200-336 g	3	85-143	Répression. Pas plus de 3 traitements par saison.
Spinosad	SUCCESS	5	218-262 ml	3	192-231	Répression. Pas plus de 3 traitements par saison. ENTRUST est accepté en production biologique.
	ENTRUST	5	437-527 ml	3	241-290	
THRIPS						
Abamectine	AGRI-MEK SC	6	135-270 ml	7	135-271	Pas plus de 4 traitements par saison. 0,25-0,5 % v/v d'agent tensioactif non ionique
Cyantraniliprole	EXIREL	28	1-1,5 L	1	170-255	Répression. L'ajout d'un adjuvant améliore l'efficacité. Pas plus de 4 traitements. Maximum de 4,5 L/ha sur la culture.
Cyperméthrine	MAKO	3	175 ml	3	23	Pas plus de 3 traitements par saison.
	UP-CYDE 2.5 EC		280 ml		21	



OIGNON VERT (à bottelet) – INSECTICIDES (suite et fin)

INSECTE VISÉ		Groupe de résistance	Dose/hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	Nom commercial					
Deltaméthrine	DECIS 5 EC	3	200 ml	5	21	Pas plus de 1 traitement par saison.
	POLECI 2,5 EC		400 ml		ND	Pas plus de 1 traitement par saison.
Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	3	188 ml	14	36	Pas plus de 3 traitements par saison.
	SILENCER 120 EC				40	
Malathion	MALATHION 85 E	1B	1,1 L	3	36	Pas plus de 1 traitement par saison.
Spinétorame	DELEGATE	5	200 - 336 g	3	85-143	Répression. Pas plus de 3 traitements par année.
Spinosad	SUCCESS	5	218-262 ml	3	192-231	Répression. Pas plus de 3 traitements par saison. ENTRUST est accepté en production biologique.
	ENTRUST	5	437-527 ml	3	241-290	
Spirotétramate	MOVENTO 240 SC	23	365 ml	7	96	Efficace seulement sur les larves. Pas plus de 2 traitements par saison. L'ajout d'un adjuvant est recommandé.
VERS GRIS ET LÉGIONNAIRES						
Chlorantraniliprole	CORAGEN	28	250-375 ml	1	52-77	Pas plus de 4 traitements par saison et total cumulé de 1 125 L/ha.
Cyperméthrine	MAKO	3	175 ml	21	ND	Pas plus de 3 traitements par saison. Ne pas remuer la surface du sol pendant au moins 5 jours suivant le traitement.
	UP-CYDE 2.5 EC		285 ml		23	
					21	

ND : donnée non disponible.

*** Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour lutter contre un insecte ou une maladie, il est important d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes différents afin de prévenir l'apparition d'une résistance chez cet insecte ou cette maladie.**

OIGNON VERT (à botte) — INSECTICIDES TABLEAU RÉSUMÉ

INSECTICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité			Insectes visés				
Matière active (groupe de résistance)	Nom commercial	Environnement (IRS)	Santé (IRS)	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Mouche de l'oignon (larves)	Mouche de l'oignon	Teigne du poireau	Thrips	Vers gris et légionnaires
Abamectine (6)	AGRI-MEK SC	49	56	12 à 312***	4	7				⊙	
<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>aizawai</i> (11)	XENTARI WG BIO	ND	5	4	Au besoin	0			⊙		
<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i> (11)	BIOPROTEC CAF BIO	ND	5	4	Au besoin	0			⊙		
Chlorantraniliprole (28)	CORAGEN	91	4	12	4 ou 1 125 L/ha	1			⊙		⊙
Chlorpyrifos (1B) 	LORSBAN NT	798	866	24	1	30	⊙				
Cyantraniliprole (28)	EXIREL 	175	5	12	4 ou 4,5 L/ha	1				⊙	
Cyperméthrine (3)	MAKO	184	130	12	3	3/21**		⊙		⊙	⊙
	UP-CYDE 2.5 EC										
Diazinon (1B)	DIAZINON 500 E	529	68	12	1	10	⊙				
Deltaméthrine (3)	DECIS 5 EC	169	15	12	1	5				⊙	
	POLECI 2,5 EC										
Lambda-cyhalothrine (3)	MATADOR 120 EC	81	452	24 à 240****	3	14			⊙	⊙	
	SILENCER 120 EC										
Malathion (1B)	MALATHION 85 E	121	81	12	1	3				⊙	
Spinétorame (5)	DELEGATE	100	7	12	3	3			⊙	⊙	
Spinosad (5)	SUCCESS	74	4	12	3	3			⊙	⊙	
	ENTRUST BIO										
Spirotétramate (23)	MOVENTO 240 SC	1	115	12	2	7				⊙	

* Indices de risque correspondant à la dose du produit la plus élevée permise sur la culture.

** Varie selon l'insecte ciblé : 3 jours pour la mouche de l'oignon et les thrips, 21 jours pour les vers gris.

*** 13 jours pour le désherbage manuel, 4 jours pour le déplacement manuel des tuyaux d'irrigation, 24 heures pour le dépistage et l'éclaircissage, 12 heures pour toute autre activité.

**** 10 jours pour l'éclaircissage et la récolte manuelle, 24 heures pour toute autre activité.

ND : non disponible.

S. O. : sans objet, car produit appliqué au sol au semis ou à la plantation.

BIO : Produit pouvant être autorisé en production biologique. Vérifiez auprès de votre organisme de certification.

OIGNON VERT (à botteler) — FONGICIDES TABLEAU RÉSUMÉ

MALADIE VISÉE		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	Nom commercial					
BRÛLURE DE LA FEUILLE (<i>Botrytis squamosa</i>)						
Azoxystrobine et Difénoconazole	QUADRI TOP	11 et 3	710-1 000 ml	7	57-81	Pas plus de 3 traitements par saison
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE OPTI	NA	1,7-2,5 kg	0	143-211	Répression. Produit accepté en agriculture biologique.
Boscalide	CANTUS WDG	7	475 g	7	82	Pas plus de 6 traitements par saison.
Boscalide et Pyraclostrobine	PRISTINE WG	7 et 11	1,0-1,3 kg	7	150-195	Pas plus de 6 traitements par saison.
Chlorothalonil	BRAVO ZN	M	2,4-4,8	14	50-99	Pas plus de 2 traitements par saison. L'ECHO 90 DF est en fin d'homologation. Dernier jour de vente au détail : 10 mai 2020. Date de la dernière utilisation : 10 mai 2021.
	ECHO 720		1,7-3,3 L		ND	
	ECHO 90 DF		1,4-2,6 kg		35-65	
Cyprodinil et fludioxonil	SWITCH 62,5 WG	9 et 12	775-975 g	7	201-253	Pas plus de 3 traitements par saison.
Fluxapyroxade	SERCADIS	7	333-666 ml	7	75-151	Pas plus de 3 traitements par saison.
Fluopyram et pyriméthanil	LUNA TRANQUILITY	7 et 9	1,2 L	7	131	Pas plus de 2 traitements par saison.
Penthiopyrade	FONTELIS	7	1,25-1,75 L	3	95-132	Maximum de 5,25 L/ha par saison.
Picoxystrobine	ACAPELA	11	0,44-0,88 L	0	33-66	Ne pas excéder 2,63 L/ha par saison.
Pyriméthanil	SCALA SC	9	2 L	7	146	Maximum de 6 L/ha par saison.
MILDIOU (<i>Peronospora</i>)						
Amétoctradine et diméthomorphe	ZAMPRO	45 et 40	1 L	0	89	Pas plus de 3 traitements par saison.
Azoxystrobine et Difénoconazole	QUADRI TOP	11 et 3	710-1 000 ml	7	57-81	Effectuer un maximum de 3 applications par saison.
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE OPTI	NA	1,7-3,3 kg	0	143-278	Répression. Produit accepté en agriculture biologique.
Boscalide et Pyraclostrobine	PRISTINE WG	7 et 11	1,0-1,3 kg	7	150-195	Répression. Pas plus de 6 traitements par saison.

**OIGNON VERT (à bottelet) — FONGICIDES
TABLEAU RÉSUMÉ (suite)**

MALADIE VISÉE		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	Nom commercial					
MILDIOU (<i>Peronospora</i>) (suite)						
Cyazofamide	TORRENT 400SC	21	200 ml	0	74	Doit être appliqué en mélange avec un surfactant non ionique ou organosilicié. Ne pas faire plus de 6 applications par année.
Dimétomorphe	FORUM	40	450 ml	0	47	Répression. Maximum de 5 applications par saison. À utiliser en mélange avec un produit d'un autre groupe.
Fénamidone	REASON 500 SC	11	400 ml	7	66	Répression. Pas plus de 4 traitements par saison.
Mandipropamide et Oxathiapiproline	ORONDIS ULTRA	40 et 49	400 ml	7	82	Pas plus de 4 applications sur la culture.
Pyraclostroline	CABRIO EG	11	0,56-0,84 kg	7	92-138	Pas plus de 3 traitements par saison.
Phosphites de sodium, de potassium et d'ammonium	PHOSTROL	P07	2,9-4,3 L	0	32-48	Répression. Pas plus de 7 traitements par saison.
TACHE POURPRE (<i>Alternaria</i>)						
Azoxystrobine et Difénoconazole	QUADRIS TOP	11 et 3	710-1 000 ml	7	57-81	Pas plus de 3 traitements par saison.
Boscalide	CANTUS WDG	7	475 g	7	82	Pas plus de 6 traitements par saison.
Boscalide et pyraclostrobine	PRISTINE WG	7 et 11	1,0-1,3 kg	7	150-195	Pas plus de 6 traitements par saison.
Benzovindiflupyr	APROVIA	7	750 ml	7	97	Pas plus de 4 traitements par saison.
Cyprodinil et fludioxonil	SWITCH 62,5 WG	9 et 12	775-975 g	7	201-253	Répression. Pas plus de 3 traitements par saison.
Fluxapyroxade	SERCADIS	7	250-333 ml	7	57-75	Pas plus de 3 traitements par saison.
Fluopyram + pyriméthanil	LUNA TRANQUILITY	7 et 9	1,2 L	7	131	Pas plus de 3 traitements par saison.
Penthiopyrade	FONTELIS	7	1,25-1,75 L	3	95-132	Maximum de 5,25 L/ha par saison.
Picoxystrobine	ACAPELA	11	0,44-0,88 L	0	33-66	Ne pas excéder 2,63 L/ha par saison.

**OIGNON VERT (à bottelet) — FONGICIDES
TABLEAU RÉSUMÉ (suite et fin)**






MALADIE VISÉE		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	Nom commercial					
TACHE POURPRE (<i>Alternaria</i>) SUITE						
Pyraclostroline	CABRIO EG	11	0,56-0,84 kg	7	92-138	Pas plus de 3 traitements par saison.
Pyriméthanol	SCALA SC	9	2 L	7	146	Maximum de 6 L/ha par saison.

NA : non applicable.

ND : donnée non disponible.

* Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour lutter contre un insecte ou une maladie, il est important d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes différents afin de prévenir l'apparition d'une résistance chez cet insecte ou cette maladie.

OIGNON VERT (à botteler) — FONGICIDES TABLEAU RÉSUMÉ

FONGICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité			Maladies visées		
Matière active (groupe de résistance)	Nom commercial	Environnement (IRE)	Santé (IRS)	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Brûlure de la feuille (<i>Botrytis</i>)	Mildiou (<i>Peronospora</i>)	Tache pourpre (<i>Alternaria</i>)
Amétoctradine et Diméthomorphe (45 et 40)	ZAMPRO 	49	15	12/24**	3	0		⊙	
Azoxystrobine et Difénoconazole (11 et 3)	QUADRIS TOP	159	74	12	3	7	⊙	⊙	⊙
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE OPTI BIO 	1	5	4	Au besoin	0	⊙	⊙	
Boscalide (7)	CANTUS WDG	60	34	12	6	7	⊙		⊙
Boscalide et Pyraclostrobine (7 et 11)	PRISTINE WG	134	68	12/72****	6	7	⊙	⊙	⊙
Benzovindiflupyr (7)	APROVIA	100	92	12	4	7			⊙
Chlorothalonil (M)	BRAVO ZN 	56	614	12/144	2	14	⊙		
	ECHO 720 		307						
	ECHO 90 DF 								
Cyazofamide (21)	TORRENT 400SC	1	54	12	6	0		⊙	
Cyprodinil et fludioxonil (9 et 12)	SWITCH 62,5 WG	95	35	12/72**	3	7	⊙		⊙
Diméthomorphe (40)	FORUM	40	10	12/48**	5	0		⊙	
Fénamidone (11)	REASON 500 SC	4	10	12	4	7		⊙	
Fluopyram et Piriméthanil (7 et 9)	LUNA TRANQUILITY	152	395	12/24**	2/3 ***	7	⊙		⊙
Fluxapyroxade (7)	SERCADIS	93	122	12	3	7	⊙		⊙

OIGNON VERT (à botteler) — FONGICIDES TABLEAU RÉSUMÉ (suite et fin)

FONGICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité			Maladies visées		
Matière active (groupe de résistance)	Nom commercial	Environnement (IRE)	Santé (IRS)	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Brûlure de la feuille (<i>Botrytis</i>)	Mildiou (<i>Peronospora</i>)	Tache pourpre (<i>Alternaria</i>)
Mandipropamide et Oxathiapiproline (40 et 49)	ORONDIS ULTRA	35	8	12	4	7		⊙	
Penthiopyrade (7)	FONTELIS	84	143	12	Max. 5,25 L/ha	3	⊙		⊙
Picoxystrobine	ACAPELA	42	34	12	Max 2, 63 L/ha	0	⊙		⊙
Pyraclostrobine (11)	CABRIO EG	74	34	12/72**	3	7		⊙	⊙
Pyriméthanol (9)	SCALA SC	66	223	12/24**	Max. 6 L/ha	7	⊙		⊙
Phosphites de sodium, de potassium et d'ammonium (P07)	PHOSTROL	1	5	12	7	0		⊙	

* Indices de risque correspondant à la dose du produit la plus élevée permise sur la culture.

** Le chiffre de droite correspond au délai nécessaire pour le désherbage manuel ou la récolte manuelle; le chiffre de gauche est pour toute autre activité au champ.

*** Varie selon la maladie : 2 pour la lutte contre la brûlure de la feuille et 3 pour la lutte contre la tache pourpre.

**** 6 jours (144 h) pour le désherbage manuel, 24 h pour le dépistage et 12 h pour les autres activités.

ND : donnée non disponible.

 : Produit pouvant être autorisé en production biologique. Vérifiez auprès de votre organisme de certification.

 : Application aérienne permise (voir l'étiquette).